

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
25 Juin 1884.

BULLETIN

La mort du prince d'Orange rend plus pressante que jamais la question de la succession au trône des Pays-Bas.

Mais le roi Guillaume III porte une autre couronne que celle des Pays-Bas: il est grand-duc de Luxembourg.

La loi successorale du Luxembourg n'est pas celle qui régit le royaume des Pays-Bas. Les femmes y sont exclues de la succession.

Quel sera l'héritier de la couronne grand-ducale, après la mort de Guillaume III?

Presque tous les journaux s'accordent pour affirmer que ce sera le duc Adolphe, qui a régné, de 1839 à 1866, sur le duché de Nassau, dont il a été dépossédé par le roi de Prusse, après la bataille de Sadowa.

Le duc Adolphe est actuellement le chef de la Maison de Nassau et, à ce titre, il peut faire valoir les droits que les traités de Vienne ont attribués à cette Maison sur le Luxembourg.

La situation créée par ces traités s'est trouvée modifiée par la séparation de la Belgique et du royaume des Pays-Bas. Une partie du Grand-Duché de Luxembourg ayant été retenue par le nouveau gouvernement belge, le Roi Grand-Duc fut obligé de reconnaître le fait accompli et de céder à la Belgique le territoire dont elle s'était mise en possession.

Mais, pour que la cession fût valable, le roi de Hollande dut obtenir le consentement des agnats de la Maison de Nassau.

C'est dans ce but que fut conclu, le 27 juin 1839, le traité ratifié, le 9 juillet de la même année, à Wiesbaden, d'après lequel les droits éventuels de la branche aînée de

la Maison de Nassau se trouvent sans doute fortifiés.

Mais sont-ils aussi certains aujourd'hui qu'ils pouvaient l'être à cette époque?

Le duc de Nassau a été dépossédé par la Prusse en 1866. On s'imagine généralement en France et l'on répète dans les journaux qu'il n'a jamais reconnu la spoliation dont il a été victime et qu'il continue à protester contre l'ordre de choses qui est résulté, à son préjudice, du traité de Nikolsbourg.

C'est là une erreur.

A l'exception du roi de Hanovre, les princes allemands dépossédés ou lésés à cette époque ont conclu, l'un après l'autre, avec le roi de Prusse des conventions particulières par lesquelles ils reconnaissent ce qui s'était fait et recevaient, en échange, certaines compensations.

Le duc de Nassau a traité aussi avec le vainqueur. Par ce traité, ses domaines particuliers lui ont été restitués; on lui a même cédé la résidence de Biebrich, et l'on se souvient que le duc, à qui le séjour de son ancienne souveraineté était devenu trop pénible, a usé de son droit de propriété pour vendre à la ville de Francfort sa magnifique serre de palmiers.

Que le duc Adolphe ait transigé à contre-cœur, rien de plus certain. Mais il a transigé et transféré ses droits à la couronne de la Prusse.

La question est de savoir jusqu'où est allée cette cession.

A Berlin, en 1867, on soutenait qu'elle s'appliquait à tous les droits de souveraineté, même éventuels, du duc.

Sans doute, le duc Adolphe peut soutenir très-légitimement qu'il n'a cédé que ce qu'il possédait et non ce qui pouvait lui revenir plus tard, en dehors de la Confédération de l'Allemagne du Nord, dont le Luxembourg a cessé de faire partie.

Il se peut aussi que l'empereur Guillaume ne mette aucun obstacle à la succession du duc à la couronne luxembourgeoise.

Mais il n'est pas impossible non plus qu'il

veille se prévaloir de la cession faite par le duc de Nassau pour réclamer le Luxembourg. On n'a pas oublié avec quelle subtilité les légistes de la couronne de Prusse ont découvert, en 1865, les droits que leur roi pouvait, suivant eux, faire valoir sur le Schleswig-Holstein à l'exclusion du prince d'Augustenbourg.

L'avenir n'est donc pas aussi clair qu'on veut bien le supposer.

La question de la succession luxembourgeoise ne sera tranchée que le jour où l'on connaîtra, sur ce point, les vues de la chancellerie impériale, qui, jusqu'à ce jour, a gardé le silence.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi. — La Chambre est entrée en plein dans la discussion des projets de révision.

M. Bernard-Lavergne dit qu'aucun pouvoir n'existe au-dessus du Congrès pour faire obstacle à sa volonté.

M. Léon Renault soutient le projet de gouvernement. Ce n'est pas à des principes qu'il faut s'attacher, mais à des résultats. (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Franck-Chaubeau dit que le gouvernement a bien présenté un projet, mais ce projet est plus que mollement défendu par le gouvernement lui-même et par la commission. (Rires. Très-bien à gauche.)

M. Dreyfus, rapporteur, dit que la révision fait partie des derniers engagements électoraux. Il ajoute que la Chambre doit garder la plénitude de ses droits budgétaires.

M. Lockroy dit que le projet actuel n'a pas d'autre but que de protéger la majorité contre ses promesses électorales.

LA FIN DE L'ARMÉE.

Par 401 voix contre 111, la Chambre a décidé qu'elle passerait à une seconde lec-

ture de la loi sur l'armée, ou plutôt contre l'armée.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions de cette machine électorale.

Aujourd'hui, nous avons la honte de nous rencontrer, dans nos appréciations, avec les publicistes allemands.

Voici ce qu'écrivit, entre autres choses, la Gazette universelle de Munich:

« M. Paul Bert est un savant, — un demi-savant, disent les uns, un faux savant, disent les autres. En dehors de cela, il a été un des amis et des plus intimes de Gambetta. Mais des titres qui l'autorisent à se poser en réformateur militaire, il n'en possède point. Il n'a jamais servi, pas même dans la garde nationale ni comme volontaire au temps de la guerre. MM. Ballue et Laisant, eux, nous devons le dire, ont été soldats; quand ils ont quitté le service, ils avaient poussé jusqu'au grade de capitaine. Et voilà les gens qui ont la haute main dans la réorganisation de l'armée française! »

Oui, les voilà!

La France compte de vaillants généraux, des capitaines expérimentés, dont le patriotisme ne saurait être mis en doute, et pas un d'eux n'a été officiellement consulté.

Ni Canrobert, ni Bourbaki, ni du Barail, ni Gallifet, ni tant d'autres, à droite comme à gauche, n'ont été appelés pour cette œuvre.

On a préféré s'adresser à des rhéteurs, à des sous-vétérinaires, dont l'ignorance égale l'insuffisance et que le besoin de réclame électorale dévore.

Tout notre malheur est là.

Le gouvernement, qui voulait une loi politique et rien qu'une loi politique, a choisi des politiciens.

La loi sera-t-elle appliquée? Nous espérons que non, car ce serait la fin de l'armée française.

Ramollot a-t-il juré de désarmer le public en le faisant rire? On le croirait presque.

On sait que tous les ans au 14 juillet revient sur le tapis la question des insolations

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Louis vint, en courant, se jeter dans mes bras. — Vous deviez passer par ici, me disait-il, et sous voulions encore vous dire adieu, vous connaître la-bas jusqu'aux derniers arbres du parc.

En parlant ainsi, il passait son bras sous le mien, et nous entrâmes sous les arceaux d'une belle avenue de frênes et de cèdres. A travers les éclaircies des arbres, la lumière mourante m'apparut, et je sentis de mélancolie. Tous trois nous marchâmes en silence: tant de pensées douloureuses et plus le bras de Louis s'appuyait tendrement sur le mien.

— Vous viendrez nous voir, me dit enfin l'enfant; vous nous écrirez bien souvent? Et je baissai les yeux devant son regard interrogateur, ne voulant pas mentir.

Nous nous arrêtâmes enfin à une sorte de rond-

point, où les arbres écartés laissaient pénétrer une vive lumière.

Je le sentais bien, le bonheur de ma vie allait finir à cette minute même.

— Louis, dis-je avec effort, Louis, mon cher enfant, il faut nous séparer.

Sa main serrait fortement la mienne, et, vivement, attirant mon visage tout près du sien, si bien que nos fronts se touchaient presque, Louis murmura très-bas, à mon oreille:

— Je voudrais vous dire quelque chose...

Puis s'interrompant, et regardant sa sœur:

— Je n'ose pas; dis-lui, Marthe, dis-lui!

La jeune fille rougit et pâlit tour à tour; et, baissant les yeux, elle balbutia avec un accent d'anxiété profonde:

— Oh! moi, je n'ose pas non plus!...

D'un geste rapide et chaleureux, je tendis la main aux deux enfants.

— Comment, m'écriai-je, vous avez un secret pour moi?

Devant ce reproche, Louis prit courage; et, rouge, fort animé, ouvrant sa main, et me laissant voir une très-petite, mais très-élégante bourse de soie bleue godaillée d'or:

— Eh bien! voilà... Depuis que vous êtes révoqué, nous sommes inquiets de votre avenir... Marthe a brodé une bourse et moi j'y ai mis mes économies.

Il fixait sur les miens ses grands yeux suppliants, et s'efforçait de glisser dans ma main son riche trésor.

Je devins très-rouge. Cette aumône m'humiliait profondément, et je repoussai vivement la petite main qui me l'offrait en tremblant.

— Alors, vous ne voulez pas? fit Louis avec une émotion où l'on sentait des larmes prêtes à couler.

Je remuai la tête dans un refus énergique.

— Non, mon cher enfant, je n'en suis pas encore à recevoir l'aumône!

Louis reprit la bourse sans mot dire; ses petites lèvres frémissaient.

Quant à Marthe, elle avait pâli, et son cher regard, tout noyé de larmes, me prouvait à quel point mon refus la peinait.

Doucement elle s'approcha de moi, et me dit d'une voix vraiment touchante:

— Nous ne voulions pas vous faire de peine, monsieur Trévirec... Je vous en prie, pardonnez-nous de vous avoir offensé.

Et ses larmes, jusque-là retenues avec courage, coulèrent sur son doux visage.

Cette demande de pardon et surtout les larmes de ces chers enfants brisèrent mon orgueil.

— Vous pardonner! m'écriai-je tout éperdu. Oh! Marthe, Marthe!

Les paroles s'arrêtaient sur mes lèvres; mais, de la main, je fis signe à Louis de me rendre son trésor.

Son regard rayonna.

Alors, ouvrant en tremblant la bourse, ce cher travail de Marthe, j'en retirai les pièces d'or à l'exception d'une seule.

Ce beau louis brillant, je voulais le conserver au fond de la petite bourse, comme une chère relique, et je dis aux enfants:

— Vous le voyez, je ne vous en veux pas, je ne vous refuse pas...

— Prenez tout, prenez tout, répétait Louis.

— Non, non, Louis, pas maintenant. Je ne puis accepter; mais si la vie me devient difficile, je me souviendrai de vous.

Et Marthe, très-émue, reprit avec feu:

— N'oubliez jamais votre promesse, monsieur Yves... Nous sommes si inquiets. Nous vous regrettons tant!

Je ne pouvais répondre; et, brusquement, après un rapide serrement de mains, le cœur déchiré; les lèvres frémissantes, je quittai les deux enfants, craignant, dans la violence de mon émotion, de leur montrer à quel point je les aimais.

A l'heure suivante, un lourd wagon m'entraînait vers Beauchêne. Jamais je n'avais tant souffert.

dont les soldats sont victimes pendant la revue. On avait émis l'avis assez sage de passer cette revue vers les dix heures du matin. Les troupes se mettant en mouvement dans la matinée pouvaient être rentrées dans leurs casernements vers midi. La fatigue serait moins grande. M. Camponon a trouvé mieux. L'heure de la cérémonie ne sera pas changée, les troupes ne seront point libres plus tôt : à Longchamps, aux Champs-Élysées, à Vincennes.

Les malheureux troupiers n'en grilleront pas moins, mais les bons électeurs parisiens ayant leur petite revue de quartier auront moins de chemin à faire. C'est ce que Ramollot-Camponon nomme s'intéresser à l'armée.

Au fait, si les troupes gagneront quelque chose à cette ramolotade, les Grévy, les Camponon ne pouvant se couper en trois, il y aura toujours un ou deux des corps d'armée qui auront l'avantage de ne point défilé devant ces grotesques. Ce sera toujours cela.

Lors de sa dernière tournée pastorale, M^r l'évêque de Rodez, voulant donner un témoignage de sympathie aux élèves de l'école communale de Décozeville, dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne, fit à ces enfants le grand honneur de visiter leur école.

Mais à peine M^r Bourrat était-il entré qu'un sieur Morlan, inspecteur primaire, vint lui intimer l'ordre de sortir — au nom de la loi.

Le vénérable évêque s'est retiré pour ne pas prolonger une scène scandaleuse.

LE CHOLÉRA A TOULON.

Voici, d'après les dépêches et rapports parvenus au ministre du commerce, le marche de la maladie depuis l'origine jusqu'à aujourd'hui :

Le mal a fait son apparition pour la première fois le samedi 14 juin.

Un matelot du *Montebello*, bâtiment-caserne des équipages de la flotte, a succombé à une attaque de choléra.

Du 14 au 19 juin, il n'y a eu aucun décès. Le 19, il y en a eu 1, le 20, 2 décès, le 21, 3 décès, et enfin le 22, 13 décès.

Le 23, il n'y a eu, contrairement à ce que d'autres dépêches prétendent, que 5 décès. Le 24, 13 décès cholériques.

D'autre part, voici le passage essentiel du rapport adressé de Toulon, par le docteur Fauvel, inspecteur général des services sanitaires :

« La marche suivie par l'épidémie n'est pas celle du choléra asiatique ou envahissant qui, lorsqu'il est introduit dans une agglomération d'hommes, comme celle qui existe à Toulon, frappe comme la foudre et atteint très-rapidement son extension pour se terminer dans un temps très-court.

» Rien de pareil ne s'est produit, la maladie s'est présentée avec le caractère qu'elle revêt dans les épidémies de choléra

nostras, nées sur place de causes locales, n'ayant aucune tendance à se propager et devant s'éteindre par la disparition des causes qui l'engendrent. »

M. Rochard, inspecteur général du service de santé et membre de l'Académie de médecine, est parti hier matin pour Toulon, par le train rapide, afin d'inspecter les services sanitaires et de se rendre compte des mesures prises par l'autorité maritime.

M. Strauss, médecin à l'hôpital Tenon, part aujourd'hui pour Toulon, afin d'étudier le choléra. Il avait déjà fait partie de la mission envoyée l'an dernier en Egypte.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 juin.

Le marché est très-impressionné aujourd'hui ; les rentes qui s'étaient maintenues jusqu'à ce jour sont fortement affectées.

La Bourse accueille avec défaveur l'iradé du Sultan décrétant la conversion de la dette ottomane ; à Londres au contraire les Consolidés montent ; ils nous viennent avec 1/8 de hausse pour la première cote à 100 1/16 et 1/16 pour la seconde à 100 fr.

Le 3 0/0 reste à 77.25, l'amortissable s'inscrit à 79.10, le 4 1/2 ouvre à 107.65 pour clôturer à 107.50.

La Banque de France ne cote qu'un cours, 5.150.

Le Crédit Foncier est moins éprouvé : les Obligations Foncières et Communales conservent leurs cours ; elles ne sont pas entrainées par la spéculation. Les porteurs gardent les titres qu'ils ont en portefeuille.

La Banque de Paris est à 807.50.

Le Crédit Industriel et Commercial cote 685.

Le Comptoir d'Escompte ne varie pas à 970. C'est jeudi prochain que cette Société ouvrira ses guichets pour la souscription d'un emprunt portugais de 46,170 contas de reis ou 259,065,000 fr. de capital nominal.

Les garanties que renferme cette affaire en sont d'ailleurs le plus grand encouragement pour l'épargne et en assurent le succès.

L'obligation Ouest-Algérien 4 0/0 (garantie par l'Etat) n'est pas atteinte par la réaction ; on cote 430 fr.

La Banque Ottomane fléchit à 625. Le Turc est plus faible à 7.70.

Les chemins s'inscrivent aux cours suivants : le Nord à 1,705, le Lyon à 1,210, l'Orléans à 1,302.50, le Midi à 1,200, l'Est à 758.75, l'Ouest à 815.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LA FÊTE DU 14 JUILLET.

On donne comme officiel le programme suivant de la fête qui aura lieu à Saumur le lundi 14 juillet prochain :

De 8 heures 1/2 à midi, quai Saint-Nicolas, tir à la carabine Remington (six prix).

A 1 heure 1/2, quai Saint-Nicolas, revue du bataillon scolaire.

A 2 heures, au Champ-de-Foire, fête vélocipédique (cinq courses, quinze prix). La course régionale, 4,000 mètres, est réservée aux membres des sociétés d'Angers, Tours, Nantes, Le Mans, La Roche-sur-Yon, Blois et Saumur.

A 8 heures, Square du théâtre, concert par la musique municipale.

A la chute du jour, illumination de la place

Un chaleureux serrement de main le remercia.

Comme il me l'avait promis, il multiplia ses visites aux châtellains du voisinage, il écrivit lettres sur lettres ; mais, hélas ! malgré toute la bonne volonté qui anime un jeune homme et son protecteur, qu'il est difficile d'obtenir le moindre emploi !

Je reçus une quantité de vagues promesses. Ce fut tout.

Six semaines s'écoulèrent ainsi. L'automne s'avavançait. Plus de belles matinées ni d'heures lumineuses. La pluie courbait les dernières fleurs. Le vent emportait fils de la Vierge et feuilles jaunies. Les nuits devenaient longues et froides ; et, un matin, je marquai, sur mon calendrier : premier novembre !

L'hiver guettait à la porte, l'hiver si lourd pour le budget de mon vieil ami. Qui dira jamais ce que l'abbé Brémont remplissait de huches vides, ce qu'il égayait, par une flamme pétillante, de foyers glacés ? Et, moi, j'étais toujours l'hôte du presbytère ; mais un hôte désespéré de se sentir inutile.

Mes minces économies de maître d'école étaient épuisées : tous le savent, les champs de la science sont d'un labour difficile, et rapportent bien peu.

Pourtant, je ne regrettais pas ma conduite aux Platanes. Dans certaines crises, la prudence ne devient-elle pas une lâcheté ?

Rien n'était changé au presbytère. Toujours les mêmes gravures sur les murailles, le même bureau,

de l'hôtel des Postes, des rues adjacentes et des monuments publics.

A 9 heures 1/2, feu d'artifice de Ruggieri, tiré par M. Lardé.

Hier matin, des pêcheurs matineux avaient trouvé sur le bord de la Loire, avant la prairie d'Offard, des vêtements assez élégants, du linge fin, et avec une imagination encore exaltée ils en avaient conclu qu'un nouveau crime avait été commis dans les ténèbres de la nuit ; aussi se hâtèrent-ils d'aller éveiller la police.

Dès le lever du soleil, dame police était en mouvement, arpentant la rive droite de notre fleuve, et faisant scruter ses profondeurs.

Bientôt le voile de ce mystère a été levé.

C'était un beau jeune homme qui avait absorbé autre breuvage que du cidre de Normandie, et qui s'était déshabillé sur le chemin de halage, puis avait pris le chemin des prés.

Il n'y a eu ni crime ni suicide. Le beau garçon a été retrouvé, bien vivant, et il a rendu ses vêtements.

Il y avait peut-être un pari !

Sont nommés :

Juge de paix du canton de Vihiers, M. Guillot, suppléant du juge de paix de Montreuil-Bellay, en remplacement de M. Léonard, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, M. Bornes.

Suppléant du juge de paix du canton sud de Saumur, M. Labiche.

Suppléant du juge de paix du 4^e canton de Nantes, M. Méhouas.

Juge suppléant au tribunal civil de Saumur, M. Boisson, avocat, conseiller municipal.

Nous apprenons la mort de M. Allain-Targé père, décédé à sa propriété de La Rivière, près Candé. M. Allain-Targé était âgé de 86 ans.

Son corps sera ramené à Targé, commune de Parnay, où aura lieu l'inhumation.

Le service d'été, sur le réseau de la Compagnie d'Orléans, commencera à dater du lundi 7 juillet prochain.

UN ENFANT TERRIBLE.

Les républicains ont quelquefois des accès de franchise ; il faut leur en savoir gré, autant pour la rareté du fait en lui-même que pour le concours inconscient qu'ils prêtent à notre polémique. C'est ainsi que la dernière livraison de la *Revue des Deux-Mondes* contient une appréciation des plus curieuses recueillie par M. Georges Picot.

Un député opportuniste, un des plus fermes soutiens du cabinet Ferry, à qui l'on parlait de l'impression fâcheuse produite sur l'opinion publique par certaines nouvelles lois, répondit *textuellement* ce qui suit :

« L'opinion publique ! J'ignore ce que

» c'est. Ce que je sais, par exemple, c'est qu'il y a dans chaque village un ou deux » individus actifs, remuants, audacieux, capables de tout, ne valant généralement pas grand-chose, rien du tout parfois. » On ne les aime pas ; mais on les redoute. » Ils sont en guerre avec le curé et font trembler le maire ; mais ce sont eux qui font les élections. Voilà mon opinion publique à moi, et je n'en connais pas d'autre. C'est pour cette opinion publique là que nous votons des lois ! »

Comment trouvez-vous cette photographie ? Elle est cynique, il est vrai, mais aussi comme elle est exacte ! Jetez les yeux sur certains chefs-lieux de canton, et dites-nous si le tableau est chargé !

Nous ne connaissons pas l'enfant terrible, auteur de ces précieux aveux ; nous ne craignons pas, toutefois, de le recommander à M. Grévy, pour le premier portefeuille disponible. On pourrait le confier à plus mauvais !

LA RAGE A SAINT-REMY-LA VARENNE.

La commune de Saint-Rémy subit en ce moment une véritable épidémie de rage. Il y a une dizaine de jours, une génisse, valant environ 300 francs, appartenant à M. Chevallier, fermier à la Petite-Varenne, enragée. Vendredi dernier, M. Jouin, vétérinaire, était appelé à constater la même maladie sur une vache appartenant aux époux Morin, cultivateurs au village de Saint-Jean, même commune ; valeur 400 francs. On parle d'un mouton enragé dans la même maison.

Quand donc tiendra-t-on ses chiens à l'attache ? Ce serait un moyen d'éviter cette épouvantable maladie ; et pourtant, malgré tant de funestes exemples, rien de plus commun dans les campagnes que de rencontrer des chiens errant quelquefois à plus d'une lieue du domicile de leurs maîtres, et, souvent, ces mêmes chiens s'en viennent mordus sans que personne le sache, et leurs propriétaires en sont les premières victimes.

(Patriote.)

ANGERS.

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Le concert donné samedi dernier, au Jardin du Mail, par l'excellente musique du 435^e, était tout particulièrement intéressant. Parmi les morceaux inscrits au programme, nous avons remarqué surtout une valse des plus entraînantes : la *Nymphe du Vallon* ou l'*Echo de la Touraine*, par M. Félix Petit, le sympathique administrateur du *Petit Courrier*.

» Que notre excellent confrère nous permette de lui adresser toutes nos félicitations. Nous espérons bien avoir plus d'une fois encore l'occasion d'applaudir ses compositions d'un charme mélodique si pénétrant et dont la facture dénote l'expérience d'un harmoniste consommé. »

On se rappelle qu'à son premier passage à Saumur, il y e un mois, la musique du 435^e nous a fait apprécier la délicieuse conception musicale de M. Félix Petit.

XIV

Comment dire la bonté avec laquelle je fus reçu à Beauchêne ?

Mon vieil ami s'était levé avant l'aube pour m'attendre. Sa lampe brillait dans la salle basse, et Suzon, déjà à l'œuvre, s'occupait de me préparer un consommé réparateur.

Pauvre cher presbytère ! on eût pu écrire sur le fronton de la porte :

« CHARITÉ ! MISÉRICORDE ! »

C'était là toute la vie du pasteur.

Se levant, à mon approche, il me tendit les bras : — Tu as bien agi, dit-il, je suis content de toi, mon cher fils : tu ne l'as pas oublié, le devoir doit toujours primer les intérêts d'ici-bas.

Cette louange, sur ces lèvres qui n'avaient jamais flatté, me rendit toute mon énergie.

— Alors, répondis-je, vous le pensez, Dieu ne m'abandonnera pas ! Il ne me laissera pas dans la position misérable où me place ma révocation ?

— Si je le pense, j'en suis certain. Rassure-toi, Yves, j'emploierai toute mon influence à te trouver une position nouvelle.

» Puis n'avons-nous pas des amis ? La famille Lavallée nous prêtera son aide... Un peu de patience, mon enfant : nous réussirons. En attendant, ton vieil ami sera heureux de te garder près de lui.

la même table de noyer. Et, le soir, lorsque, dans la salle basse, je me retrouvais lisant ou écrivant, je me serais facilement cru l'adolescent d'autrefois, si des rides profondes sur le front de mon vieil ami, et chez moi, la maturité donnée par le malheur, ne m'avaient appris que le temps avait passé.

J'étais au sommet du coteau : l'abbé Brémont le descendait ; mais si les âmes s'entendent, peu importe que les cheveux soient noirs ou blancs.

Souvent nous causions au coin de l'âtre, du passé plein de chers souvenirs, des inquiétudes du présent. Je tisonnais avec ardeur, et des larmes moitié de révolte, moitié de découragement, me montaient aux paupières.

Et le bon pasteur s'efforçait de me calmer :

— Sois donc patient, disait-il : les beaux jours reviendront.

Mais moi, l'interrompant :

— C'est fini ! Personne ne veut de mon concours... Je n'ai qu'à m'embarquer pour le Mexique ; j'irai retrouver Maxime Langy ; et, si la fortune n'arrive pas, il y aura bien par là quelque charitable typhus, qui débarrassera la terre d'un parasite, d'un être encombrant, d'une bouche inutile.

L'abbé Brémont me regardait d'un air chagrin.

— Non, m'écriai-je un jour, avec plus de désespoir que de coutume, non, je ne puis vivre ainsi au presbytère, entamant le capital des pauvres...

Quant à mendier mon pain, mieux vaut mourir ! — Enfant, enfant, reprit le bon pasteur, tu divagues. Tu subis une épreuve, la chose est vraie ; mais qu'est-ce donc qu'un soldat qui jette armes et bagages au milieu de la mêlée, qu'un soldat qui déserte le champ de bataille au moment de la fatigue ?

» Ah ! tu crois la vie chose facile ? non, non, mon cher fils ; il y a des heures terribles ; mais les vaillants restent toujours debout. Entre dans leurs rangs. Tu as bien commencé... Persévère... Tu t'es montré fort contre l'impunité ; maintenant reconnais que tu es faible, que tu ne peux rien par toi-même. Jette-toi, comme un enfant, entre les bras de Dieu. Demande-lui, avec tout ton cœur, de l'envoyer du travail, et il l'exaucera.

Les yeux du prêtre se fixaient sur les miens pénétrants et doux ; sa main se posait sur mon épaule.

— A genoux, fit-il, à genoux, priens ensemble. Et d'une voix ardente il commença le *Pater*.

Il s'attarda longtemps sur ces divines paroles : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien*, se plaisant à les répéter.

Tout à coup, il se releva, m'indiquant du doigt un point noir sur la route.

— Vois-tu, dit-il, qui sait ?... c'est peut-être ton pain quotidien qui nous arrive.

(A suivre.)

Du CAMPFRANC.

LA FÊTE-DIEU A POITIERS.

Les processions de la Fête-Dieu ont été terminées dimanche par un temps magnifique. Depuis longtemps nous ne les avions vues ni aussi belles, ni aussi suivies, et à part quelques imbéciles qui, çà et là, gardaient leur chapeau sur la tête au passage du Saint-Sacrement, tout s'est passé dans le plus grand recueillement.

Au surplus, les habitants des rues où devaient passer les processions avaient l'air de bon goût et de bon goût pour orner leurs façades de zèle et de bon goût. Partout, les maisons étaient ornées de tentures blanches sur lesquelles se balançaient des guirlandes de verdure ou de mousseline rose, et de bouquets de fleurs aux mille couleurs. L'effet était poétique et charmant; les rues embaumaient et avaient un air de gaieté qui faisait oublier les tristesses de notre malheureuse époque.

Sur différents points, mais presque tous dans l'intérieur des maisons, s'élevaient des reposoirs superbes qui témoignaient du bon goût et de l'entrain qui présidait à leur édification. Parmi les plus remarquables, il faut citer celui des Frères de la rue de la Tranchée, véritable monument entouré de treillages en mousse, de l'effet le plus ravissant; puis celui du grand Séminaire, placé dans la cour d'honneur, tout resplendissant de fleurs et de dorures. Venaient ensuite le reposoir placé dans le magasin de M^{me} Baille-Giraud, véritable chef-d'œuvre de bon goût et de patience, qui a demandé tout un grand mois de travail incessant; un autre dans la rue du Moulin-à-Vent, dont les maisons étaient reliées entre elles par des guirlandes de feuillages et de fleurs et de mousseline blanche; un autre encore dans la rue des Capucins, non loin de Blossac.

A signaler aussi les reposoirs, tous plus jolis les uns que les autres, de la rue Bonaparte, du Bon-Pasteur, de la maison Cantoni dans la Grand'Rue, de la rue des Buissons, chez M^{me} Ginot et chez M^{me} de la Garde, de l'Hôtel-Dieu, de la rue du Jardin des Plantes.

Cette année, la procession de Sainte-Radégonde est allée, pour la première fois depuis cent ans, à l'extrémité du faubourg Montbernage, où un reposoir superbe avait été élevé par les soins de tous les habitants, sur la place de l'ancien cimetière, tandis qu'un autre avait été construit à la Croix. On peut dire, sans être taxé d'exagération, que le faubourg Montbernage tout entier disparaissait sous les guirlandes de verdure et sous les fleurs.

Un détail avant de terminer. Un grand nombre de personnes attendaient dans la rue de la Meirie, aux abords du magasin de M^{me} Baille-Giraud, le passage de la procession. A son arrivée et au moment de la bénédiction, tout le monde s'est incliné et la voix pure et vibrante de M^{me} Cathelain, accompagnée sur l'orgue par M^{me} Champion, a fait entendre un *O Salutaris* et un *Tantum ergo* qui ont vivement impressionné l'assistance.

Comme on le voit, malgré les efforts des libres-penseurs et de la franc-maçonnerie, malgré les attaques auxquelles elle est en butte, la religion est aussi respectée, aussi vivante dans la grande majorité de la nation, et, Dieu merci, assez de force pour résister aux nouveaux coups qu'on lui prépare encore.

(Journal de la Vienne.)

Un scandale

A LA PRÉFECTURE DE POITIERS.

On lit dans le *Journal de l'Ouest* :

Le conseil de préfecture du département de la Vienne a été samedi le théâtre d'une scène scandaleuse, « comme jamais je n'en avais vu, depuis que j'ai l'honneur de présider ce tribunal, » a dit avec raison M. le président Pineau.

La validation des élections municipales de Migné était soumise au verdict du tribunal. Nos lecteurs se souviennent de ce qui s'est passé à Migné. M. le baron Demarçay, opportuniste autoritaire et impopulaire, n'avait pas réussi à faire nommer sa compagnie d'amis trop peu nombreux pour espérer conserver la mairie. Aussi M. Demarçay avait-il donné sa démission de conseiller; l'honorable M. Pain, député, l'avait remplacé à la mairie, à la grande satisfaction de toute la population ouvrière de

Migné. M. le baron Demarçay, conseiller municipal démissionnaire, n'en n'avait pas moins protesté contre les élections dans un long factum qui prouve combien peu ce vieillard sait modérer sa plume; nous verrons tout-à-l'heure qu'il n'est pas davantage maître de sa langue.

» Disons de suite un mot de la protestation de M. Demarçay. Ce riche baron, d'habitudes peu généreuses et qui passe pour ne saluer les ouvriers qu'en période électorale, accuse d'abord ses adversaires victorieux d'avoir grisé les électeurs pour les faire voter. Or, les ouvriers du département de la Vienne, ceux de Migné particulièrement, savent fort bien discerner quels sont leurs vrais amis; le vin ne les influence pas; et si M. Demarçay a la réputation de ne pas donner facilement un verre d'eau au passant altéré, ce n'est pas une raison pour que ses concurrents défoncent des barriques en période électorale.

» M. Demarçay, dans sa protestation, prenait violemment à parti M. Tomasi, administrateur délégué de la Société des Carrières du Poitou, homme des plus honorables, élu conseiller à Migné et que le noble baron Demarçay qualifiait « d'homme venu on ne sait d'où. »

» L'avocat de la liste conservatrice, M^e Paul Druet, qui dit si bien ce qu'il sent parce qu'il ne dit rien qu'il ne sente et dont il ne soit convaincu, mérite rare chez les avocats et même chez les journalistes, M^e Druet a fait justice des allégations inconvenantes de M. Demarçay avec une émotion qui a gagné l'auditoire.

» M. le baron Demarçay, ancien maire de Migné, se lève et crie à M^e Druet :

Ferme ta gueule, canaille !

» Oui, ce baron, cet ancien magistrat municipal, deux fois candidat à la députation, homme à cent mille livres de rente, qui a une livrée, des équipages, des armes, qui a reçu de l'éducation, qui appartient à la société, a interrompu l'avocat de ses adversaires et lui a dit :

Ferme ta gueule, canaille !

» Nous savions bien que les partisans de M. Demarçay disaient qu'il ferait invalider les élections, qu'il ferait donner des ordres aux conseillers par le ministre s'il le fallait; nous ne l'avions pas dit samedi; on nous aurait accusé de calomnier le conseil. Nous sera-t-il permis d'exprimer à ce sujet toute notre pensée? Nous ne nous dissimulons pas que les conseillers de préfecture, magistrats nommés par le gouvernement et révocables par lui, doivent être tentés d'incliner plus ou moins du côté des amis du gouvernement. Ils sont hommes, après tout.

Durant les débats, il nous a paru que quelquefois la balance semblait incliner dans un sens. Quant à leurs verdicts, nous ne pouvons pas descendre dans la conscience des juges. Nous pouvons croire qu'ils se trompent. Mais nous ne saurions admettre qu'ils reçoivent des ordres, et qu'un ministre piétinant sur leur honneur leur dicte leurs jugements.

Ferme ta gueule, canaille !

Vous jugez de l'effet. Le tribunal se lève indigné; avec une spontanéité qui l'honore et une décision — pourquoi ne pas le dire? — que nous n'attendions pas de lui, le président du conseil ordonne, l'expulsion de M. le baron Demarçay. Une pareille attitude de la part d'un homme du rang de M. le baron Demarçay surprend et afflige le président au dernier point. Il ne peut pas le dissimuler. Le commissaire du gouvernement partage son sentiment; l'audience est suspendue et la force publique est requise.

Nous renonçons à dépeindre l'étonnement de l'auditoire, de tous les témoins, des ouvriers venus de Migné.

Nous n'insisterons pas. M. Demarçay a oublié ce qu'il devait à la justice, à d'honorables adversaires, à un avocat distingué; il a oublié que son rang, son nom lui imposaient plus qu'à tout autre le respect de ses cheveux blancs et que si on a vingt-quatre heures pour maudire ses juges, on n'a pas une minute pour injurier l'avocat de ses contradicteurs; et d'ailleurs il n'avait pas encore été jugé...

A la reprise de l'audience, M^e Marquet, avocat de M. Demarçay, a offert à M^e Druet des excuses pour des invectives qui n'avaient pas pu l'atteindre; et comme quand une énormité se produit, on peut être sûr que M^e Marquet renchéra, il a terminé sa plaidoirie en demandant au tribunal de partager en deux parts les conseillers élus à Mi-

gné le 4 mai dernier, — les républicains et les conservateurs, et de valider les premiers, en déclarant nulle l'élection des seconds.

C'est un comble. Mais avec M^e Marquet, c'est comme chez Nicolle: de plus fort en plus fort.

Le conseil a remis son jugement à mardi.

P.-S. — Le conseil de préfecture vient de valider les élections de Migné et de rejeter la protestation de M. le baron Demarçay.

NANTES.

Il paraît qu'on poursuit sérieusement l'idée d'élever une statue au docteur Guépin. Une commission a même été nommée pour la réaliser.

Le *Petit Breton* demande que le sculpteur représente sur le piédestal une de ces fameuses voitures, aux roues garnies de caoutchouc, aux chevaux chaussés de pantoufles de feutre, sur lesquels veillait, la nuit, n'ayant comme témoins

« ... Que le silence et l'ombre, »

l'auteur des célèbres dépêches publiées dans l'*Enquête parlementaire sur le 4 Septembre*.

FRAPPÉ PAR LA FOUDRE.

Le nommé Jean Chagnon, 70 ans, marchand de chiffons à Culan (Indre), a été tué par la foudre, mardi dernier, sur la route de Chateaufort, pendant qu'il conduisait à la gare de Champillet une voiture chargée d'un comptoir et de planches de sapin.

Au moment où il a été découvert, son cadavre portait deux blessures à la tête, une autre à la plante du pied droit et présentait de nombreuses traces de brûlure. Sa jambe droite était complètement nue; son sabot droit, ferré de gros clous, avait été mis en pièces, et les débris en ont été retrouvés à une distance de 10 à 20 mètres, ainsi que plusieurs lambeaux de sa limousine et de sa chemise.

Quant à l'âne qui était attelé à la voiture, on l'a trouvé abattu entre les brancards, encore étourdi de la commotion qu'il avait éprouvée, mais n'ayant aucun mal.

VOYAGEURS EN CHEMINS DE FER.

Le *Temps* fait le relevé des voyageurs partis, en 1883, dans les principales gares des chemins de fer français. Nous y trouvons les chiffres suivants, concernant la Compagnie d'Orléans :

Bordeaux, 658,000 voyageurs; Tours, 551,000; Nantes, 495,000; Orléans, 354,000.

Les Artistes sont unanimes à constater la puissante et jolie sonorité des nouveaux Pianos **Lépléier**.

Conditions avantageuses sans précédent. (Voir aux annonces.)

Faits divers.

ATTAQUÉS PAR UN REQUIN. — Un drame terrible s'est passé la semaine dernière, en pleine nuit, dans une cabane de pêcheurs, entre Nice et Villefranche, à la Passade. Les nommés Ange Baffi et Domenico s'étaient emparés, vers les neuf heures du soir, d'un gros squalo mesurant de 2 mètres 50 à 3 mètres.

Le monstre avait été blessé au flanc par deux gros harpons, le trou était énorme et la saignée abondante. Une fois débarqué, il fut traîné dans la cabane des pêcheurs et placé dans un coin en attendant qu'on le conduisit triomphalement à Nice.

Vers deux heures du matin, les pêcheurs furent éveillés par un bruit infernal. Un chien de garde poussait des hurlements affreux, et deux petits enfants, dont un au berceau, près desquels couchait leur mère, faisaient chorus avec le chien. Baffi et Domenico allumèrent rapidement leur lampe. Un spectacle horrible s'offrit à leurs yeux.

Le monstre, dont la blessure n'était malheureusement pas mortelle, venait de sortir de sa léthargie, et d'un coup de sa terrible mâchoire il avait déjà taillé presque en deux morceaux le chien couché près des enfants.

La mère, affolée, s'était jetée instinctivement devant eux; mais sa jambe droite fut prise aussi dans la gueule du monstre et coupée nette au-dessous du genou.

Baffi saisit un harpon; il parvint à crever

l'œil droit du squalo, qui fit un bond terrible. Pour comble de malheur, la lampe fut renversée, et une lutte formidable s'engagea entre eux au milieu des ténèbres. Les pêcheurs se précipitèrent vers la porte d'entrée, la clef manquait, ils ne pouvaient l'ouvrir.

Ce fut alors qu'un voisin, M. Michelisi, capitaine marin, attiré par ce bruit, grimpa par une lucarne au-dessus de la porte et se fit passer les deux enfants; puis, enfonçant la porte, il vint au secours des pêcheurs. Un d'eux tenait en respect le requin à l'aide d'une grosse table dont les pieds étaient déjà broyés comme des fétus de paille.

Enfin, quand la porte fut ouverte, le monstre se précipita dehors, et il chercha à gagner le rivage. On ne parvint à s'en rendre maître qu'en lui crevant le seul œil qui lui restait.

La mère d'un des enfants, la femme Baffi, si cruellement atteinte, n'a pas encore succombé à ses blessures.

Une amputation, pratiquée sur les lieux par le docteur Gabrielli, a complètement réussi. On ne désespère pas de la sauver.

Ce squalo est un des plus terribles de son espèce. Depuis deux ou trois mois on le poursuivait sans relâche.

Procurons aux autres les bienfaits que nous avons éprouvés. — Aux grands Prés par Bains, le 30 avril 1884. — Monsieur Fanyau, pharmacien à Lille. Je viens vous remercier pour votre Tisane Américaine des Shakers que ma mère a employée avec succès pour des rhumatismes dont elle était atteinte depuis longtemps. J'ai senti moi-même les bons effets de votre Tisane que j'ai employée pour combattre des troubles de l'estomac qui m'occasionnaient de fréquentes migraines et un mauvais goût dans la bouche. J'ai résolu de publier ce fameux remède, c'est pourquoi je vous prie de m'envoyer quelques brochures que je remettrai à mes parents et amis, afin de leur faire connaître le remède le plus efficace contre toutes ces maladies si répandues dans les campagnes. Dans l'attente de votre envoi, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes civilités empressées. J. Dielez, aux grands Prés, par Bains (Vosges), 30 avril 1884. (Prix 4 fr. 50 la bouteille). Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou à la pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

GOVERNEMENT PORTUGAIS

Emprunt extérieur 3% consolidé
De 46.170 contos de Reis ou 2 40.260.000
ou Francs 259.065.000 capital nominal
(Lots du 21 Juin 1883 et du 14 Mai 1884.)

L'Emprunt autorisé par la loi du 21 Juin 1883 d'un montant nominal de 1.880.000 a été placé antérieurement à la souscription. — La 1/2 soit 4.190.000, capital nominal de l'Emprunt autorisé par la loi du 14 Mai 1884, est prise ferme par les Banques portugaises.

Un quart de l'Emprunt autorisé par la loi du 14 Mai 1884 est réservé à la souscription en Angleterre et en Hollande, et un quart, soit 2.095.000, capital nominal, à la souscription en France, en Belgique et en Suisse.

Le produit du présent Emprunt est destiné aux dépenses extraordinaires pour Travaux publics et pour l'achat de Matériel, ainsi qu'à la consolidation de la Dette flottante.

Les titres sont affranchis par le GOVERNEMENT PORTUGAIS de tout impôt, à l'exception de l'impôt de rachat en Portugal, auquel sont soumis SEULS les coupons présentés au paiement en Portugal.

L'Emprunt est divisé en coupures de :

Reis	90.000	£	20	Francs	505
»	450.000	»	100	»	2.525
»	2.250.000	»	500	»	12.625

Coupons payables les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année :

En Reis En PORTUGAL — Aux Caisse de l'Etat ;
— Liv. st. A LONDRES. — A l'Agence financière du Gouvernement portugais ;
— Francs, au change fixe de 25 fr. 25 En FRANCE — Au Comptoir d'Escompte de Paris, à Paris et dans ses Agences à Lyon, Marseille et Nantes ;
— Florins au change En BELGIQUE — A la Société Générale pour favoriser l'Industrie nationale ;
— A AMSTERDAM, chez les correspondants du Comptoir d'Escompte de Paris.

Prix d'émission : 50 1/2 %

Jouissance du 1^{er} Juillet 1884, et payable comme suit :

3 %	ou Fr. 45.15 de Francs 505	à la souscription	= Fr. 45.15
7 1/2 %	— 37.87 1/2	— à la répartition	= Fr. 37.87 1/2
10 %	— 50.50	— le 1 ^{er} Août 1884	= Fr. 50.50
10 %	— 50.50	— 4 ^{er} Octobre 1884	= Fr. 50.50
10 %	— 50.50	— 16 Novembre 1884	= Fr. 50.50
10 %	— 50.50	— 2 Janvier 1885	= Fr. 42.92 1/2

(sous déduction du coupon échéant à cette date)

50 1/2 % Fr. 252.50

Soit en totalité : Francs 247.45

Faculté de libération avec escompte de 4 % l'an. Le titre libéré à la répartition ressort :

50 % Fr. 252.50 Soit en totalité : 6 % net.

Les versements des termes à échoir sur les certificats provisoires ne seront reçus que sur les places où lesdits certificats auront été délivrés. Les versements en retard supporteront 6 % d'intérêt.

ON SOUSCRIT :
au **COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS**, à Paris
et dans ses Agences à Lyon, Marseille et Nantes

Le Jeudi 26 Juin 1884

EN (A la Trésorerie génér. du Minist. des Financ.)
Dans les Caisse centrales des Districts ;
PORTUGAL (A la Banque de Portugal, à Lisbonne ;
A la Banco Alliana, à Porto ;
A LONDRES : Chez MM. Stern Brothers ;
A AMSTERDAM : Chez MM. Vve Tjeenk et Cie ;
EN BELGIQUE : A la Société Générale pour favoriser l'Industrie Nationale, à Bruxelles, et Agences ;
EN SUISSE : Chez MM. L. Ballin et Co, à Genève.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés à la répartition, contre remise des récépissés du versement de souscription, et seront échangés, dans le délai d'un an, contre des titres définitifs, au porteur, timbrés, portant la signature des contractants.

Si les demandes de souscription dépassent le montant réservé pour la France et la Belgique, la répartition se fera proportionnellement.

Les démarches seront faites pour l'admission des titres à la cote officielle des Bourses de Paris, de Londres et de Bruxelles.

On souscrit dès à présent par correspondance
Déclaration faite au Timbre

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE
Près chemin de fer.

A VENDRE Belle Terre

DE GRAND AVENIR,
275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de
jeunes vignes, en rapport,

Château, parc, futaies, taillis, fer-
mes, cheptel important, céréales, ra-
cines, élevage, engraissement, culture
industrielle.

Beaux revenus.
Pour les renseignements, s'adresser
au bureau du journal. (402)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.
Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pou-
vant servir de magasin ou de salon ;
Au 2^e, deux chambres à coucher ; au
rez-de-chaussée, une salle à manger
et une cuisine ; diverses servitudes ;
deux chambres et un grenier au-dessus
de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier,
rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,
Disposée pour le commerce ou
maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe,
caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour Noël 1884,
Le CAFÉ de la PAIX

Bien situé,
Place du Marché, à Fontevault.
S'adresser à M^{re} ROULLEAU, notaire
à Fontevault. (466)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,
BEAU ET VASTE
MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.
S'adresser à M^{re} DUPUY-LEBRETON,
même rue. (86)

ON DEMANDE un concierge.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE COUPES DE BOIS

Situées sur la Terre de Brézé,
Commune de Brézé (Maine-et-Loire)
A EXPLOITER EN 1884, 1885, 1886.

Ces coupes, d'une contenance totale de 115 hectares
7 ares 59 centiares, sont à une distance de 2 kilomètres
du Canal de la Dive, et à 4 kilomètres de la station de
Brézé (ligne de l'État), et à 12 kilomètres de Saumur.

Font partie de la vente : ARBRES REFORMÉS DES COUPES.

1,408 Pieds de Chêne, dits Anciens.
978 — — Modernes.
2,204 — — Cadets.
874 — — Balivettes.

469 Pieds de Peupliers.

Faculté d'écorcer et de faire du charbon.

Pour tous renseignements, s'adresser : à M. VOLLAND,
régisseur de la Terre de Brézé, ou à M^e LECOMPTE,
notaire à Brézé.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON

Grande-Rue, 23
Actuellement occupée.
S'adresser à M^{re} Ollivier DE LALRU,
ou à M^{re} DELAUNAY, huissier, quai de
Limoges. (334)

A VENDRE

UN
CHEVAL NORMAND

Agé de 7 ans,
S'attelle et se monte facilement.
S'adresser, 78, rue d'Orléans.

A VENDRE

Deux bons Billards
S'adresser au CAFÉ de LA PAIX.

UN MÉNAGE demande une place,
le mari comme jardinier ou
cocher la femme comme femme
de basse-cour et cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,
UNE BONNE CALÈCHE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JOLI COUPÉ NEUF

Dernier modèle.
Conditions avantageuses.
S'adresser au bureau du journal.

ENTREPRISE RAYNAULT

M^{re} veuve RAYNAULT a l'honneur
d'informer sa clientèle qu'elle con-
tinue comme par le passé son service
d'Omnibus pour les Gares, la Ville et
la Campagne. (436)

ON OFFRE DES CAPITAUX

à 4 0/0
Sur bonne hypothèque.
S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE
DE
PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmo-
niums LÉPICIER (pouvant être
choisis soit à Paris, soit à Angers),
ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL,
sont garantis, livrés franco à Saumur
par la Maison LÉPICIER, et accordés
gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris
ou à Angers. Envoi franco. — Tout
piano acheté par correspondance,
ou ne répondant pas aux garanties
données, est repris ou échangé sans
aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison,
est en ce moment à Saumur. Adresser
les demandes au bureau du journal.

AVIS

M. Auguste DOC, graveur,
nouvellement arrivé de Paris, vient
de s'installer à Saumur.

Élève de graveurs éminents, il est
à même de répondre à toutes les de-
mandes qui pourront lui être faites
pour tout ce qui concerne la gravure
sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie,
bijoux.

Chiffres, armoires, écussons,
adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenel.

AUX ÉLÉGANTS

CHERRISERIE MODÈLE

M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des
RÉPARATIONS.

CIDRE EXQUIS

20 fr.; pur jus, 35 fr.
MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-
Inférieure).

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de
12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

M^{re} LECOY, avoué à Saumur, rue
Dacier, n° 28, demande un jeune
homme sachant bien écrire.

UN JEUNE HOMME se propose
pour cirer les parquets, entretenir les
maisons, faire le jardinage et soigner
les malades le jour et la nuit.
S'adresser au bureau du journal.

M. FUSELLIER, Louis, rue Huet-
Saint-Pierre, n° 27, se propose pour
servir dans les dîners, cirer les pa-
quets, remplacer les domestiques,
mettre le vin en bouteilles et remplir
tous les emplois de ce genre qu'on
voudra bien lui confier.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de
tous les insectes nuisibles à l'homme,
aux animaux domestiques et aux cul-
tures : Punaises, Pucès, Four-
mouche, Cafards, Arles, Moustiques,
Pucerons, Araignées, Chenilles, For-
mis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale,
chez M. E. DUBUT, rue de la Tonnel-
lerie, 27, dépositaire pour l'arrondissement
de Saumur. (170)

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de Vichy sont les seuls
pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vésicule
biliaire, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre, à 10 heures,
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans
le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux
Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement.
Borire : Administration de la C^{ie} des Bains de Vichy
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis
28^e ANNÉE
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le
meilleur marché et le plus varié de
toutes les publications spéciales. Cha-
que numéro contient un article inté-
ressant les principaux faits de la semaine,
de nombreux articles et notes agri-
coles, horticoles et de jardinage, une
jurisprudence rurale des recettes hy-
giéniques et d'économie domestique,
ainsi que le cours détaillé des prin-
cipales denrées, la cote des valeurs de
bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spéci-
mens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine,
à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	78	77 30	Est	770	760	Obligations			Gaz parisien	524 50	523 50
3 % amortissable (nouveau)	79 77	79 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1222 50	1205	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	515	Est	364	364 50
4 1/2 % (nouveau)	107 10	107 40	Midi	1202 50	1187 50	— 1865, 4 %	518 50	518 75	Midi	376	375
Obligations du Trésor	108	107 47	Orléans	1720	1710	— 1869, 3 %	408 50	409 75	Nord	378 50	378
Banque de France	5170	5160	Ouest	1303 75	1305	— 1871, 3 %	400	400	Orléans	373 50	373 75
Société Générale	468 75	466 25	Compagnie parisienne de Gaz	1497 50	1480	— 1875, 4 %	511 25	511 25	Ouest	373 50	373 50
Comptoir d'escompte	966 25	970	Canal de Suez	2005	1980	— 1876, 4 %	514	511 25	Paris-Lyon-Méditerranée	378 50	380
Crédit Lyonnais	551 25	550	C. gén. Transatlantique	505	503 75	Bons de liquid. Ville de Paris	520	520 25	Paris-Bourbonnais	374	375
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1330	1315				Obligations communales 1879	448 25	448	Canal de Suez	568 75	565
Crédit mobilier	332 50	327 50				Obligat. foncières 1879 3 %	449	448			
						Obligat. foncières 1883 3 %	355	355			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Direct. soir	
3	8	minutes du matin, express-poste.		Saumur. (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)		Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20
9	16	matin, omnibus-mixte.		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28
1	25	soir, omnibus.		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40
3	32	soir, express.													
7	15	soir, omnibus.													
10	36	soir, (s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
3	26	minutes du matin, direct-mixte.		Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43
8	21	soir, omnibus.		Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
9	37	soir, omnibus.		Lernay	7 02	8 11	2 11	4 59	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 27	4 37	8 05
12	48	soir, omnibus-mixte.		Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
4	44	soir, omnibus-mixte.		Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06
7	4	soir, omnibus (s'ar. à Tours)													
10	24	soir, express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.															

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.